

**Swiss Philosophical Preprint Series**

**# 27**

**Olivier Massin**

**Les cinq sens, le sens commun  
et les sensibles communs**

added 07/12/2008

ISSN 1662-937X

© Olivier Massin

# Les cinq sens, le sens commun et les sensibles communs

Olivier Massin

[massinolivier@free.fr](mailto:massinolivier@free.fr)

(version préliminaire)

## 1. Le problème de l'individuation des sens

Le sens commun distingue le corps de l'esprit. Il considère par exemple que les désirs et les souvenirs sont des phénomènes mentaux alors que les sons et les courants d'air sont des phénomènes physiques. Au sein de l'esprit, il distingue diverses facultés mentales : il considère par exemple que l'imagination est distincte de la volonté, qui est elle-même distincte de la perception. Au sein de la faculté perceptive, il distingue cinq sens : l'odorat, le goût, la vue, le toucher et l'ouïe. Cette distinction entre différentes modalités perceptives s'avère tout à fait opératoire : nous n'avons le plus souvent aucun mal à répondre à la question « comment avez-vous perçu *X* : l'avez-vous vu, entendu, touché, ... ? ». En outre, cette distinction semble robuste : elle résiste par exemple à la co-occurrence d'expériences de modalités distinctes. Ainsi pouvons-nous voir et entendre un planeur à la fois. Enfin, nous semblons convaincus, en ce qui concerne les humains, du caractère exhaustif de cette distinction : il nous arrive certes de parler de l'intuition comme d'un sixième sens, ou de parler du sens de l'humour ou des affaires, mais ces expressions sont entendues en un sens figuré.

Le sens commun a une opinion non seulement sur le nombre des modalités sensorielles, mais aussi sur ce qui les définit et les distingue, c'est-à-dire sur leur critère d'individuation. Les deux critères les plus spontanément avancés, en réponse à la question « qu'est-ce qui différencie chaque sens des autres ? » sont d'une part le critère des sensibles propres, d'autre part le critère des organes ordinaires. Selon le critère des sensibles propres, chaque sens est défini par le fait qu'il est le seul à percevoir un certain type de propriétés et qu'il les perçoit nécessairement : la vue est la perception des couleurs, l'odorat la perception des odeurs, l'ouïe la perception des sons, etc. Selon le critère de l'organe ordinaire, chaque sens est défini par le fait qu'il est le seul à percevoir à l'aide d'un certain type d'organe et qu'il perçoit nécessairement à l'aide de cet

organe : la vue est la perception au moyen des yeux, l'odorat la perception au moyen du nez, l'ouïe la perception au moyen des oreilles, etc<sup>1</sup>.

Le problème philosophique de l'individuation des sens vient de ce que notre classification ordinaire des modalités sensorielles n'est pas entièrement conforme à ce qu'elle devrait être si nous appliquions nos critères de distinctions intuitifs avec rigueur. Le sens qui polarise le plus de problèmes est celui du toucher. Quel est le sensible propre du toucher ? Nous sentons par le toucher différents types de propriétés : la pression, la température, l'humidité, les vibrations, la solidité, le poids... Nous devrions scinder alors le toucher en autant de sens : un sens de la pression, un sens de la température, etc., et admettre que nous avons plus de cinq sens. Mais peut-être faut-il préférer le critère de l'organe à celui des sensibles propres : quel serait alors l'organe du toucher ? La main est sans doute l'instrument privilégié de la perception tactile, mais c'est une réponse trop restrictive, car nous sentons aussi avec de nombreuses autres parties de notre corps. L'organe du toucher pourrait être le corps dans son ensemble, ou la surface du corps, la peau. Mais une telle réponse pêche cette fois par excès : l'audition, l'odorat, le goût et la vue deviennent alors des espèces de la faculté tactile, dans la mesure où leurs organes relèvent du corps. Nous n'aurions non pas cinq, mais un seul sens : le toucher. Une application cohérente de nos critères de distinction ordinaires ne conduit donc pas à notre classification ordinaire. Nous pensons savoir quels sens nous avons, nous pensons savoir comment nous les définissons, mais ces deux connaissances supposées entrent apparemment en conflit.

Si un tel conflit est réel, deux stratégies sont possibles. Soit on maintient notre classification ordinaire en révisant nos critères ordinaires. Soit on maintient notre critère ordinaire et on révisé notre classification ordinaire. Il est parfois suggéré que seule cette seconde stratégie est une stratégie de révision, mais c'est une erreur : celui qui sauve la distinction entre les cinq sens au prix de l'adoption d'un critère de distinction non naïf, s'éloigne autant du sens commun que celui qui révisé la distinction entre les cinq sens en conséquence de l'application d'un critère naïf<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ces deux critères ne sont pas les seuls à prétendre être des critères de sens commun. On trouve en outre : le critère des *qualia* (il y aurait un effet subjectif propre à chaque sens, irréductible aux propriétés phénoménales de ses objets), le critère des *modes exploratoires* (à chaque sens serait associé une façon typique d'explorer l'environnement : le contact pour le toucher, « suivre une piste » pour l'odorat...), le critères des *croyances* (la vue génèrerait des croyances typiquement visuelles, l'odorat des croyances olfactives, etc.).

<sup>2</sup> C'est une mauvaise nouvelle dans la mesure où la philosophie ne s'éloigne du sens commun qu'à regret. Aussi lui faut-il un garde-fou : une croyance de sens commun ne peut être révisée qu'à condition que l'on explique les raisons

Je pense que le critère des sensibles propres est le bon, et que nous devons adopter en conséquence certaines révisions de notre classification ordinaire des sens (en particulier distinguer le toucher – le sens de la pression – du sens de la température). Mon but, dans ce qui suit, ne sera cependant pas de proposer une défense détaillée de ce critère, mais seulement de répondre à une des difficultés importantes qu’il rencontre, qui provient de l’existence de sensibles communs. Selon cette objection, si nous adoptons le critère des sensibles propres, nous ne pouvons pas rendre compte de la distinction subjective qu’il y a entre voir une forme et la sentir au toucher<sup>3</sup>.

## 2. Pourquoi nous avons besoin du sens commun

Avant de nous adresser à cette objection toutefois, il convient de répondre rapidement une critique plus générale selon laquelle partir du sens commun pour dégager un bon critère d’individuation des sens est au mieux dénué d’intérêt et au pire voué à l’échec. L’objection peut être présentée ainsi :

« Vous diagnostiquez une tension dans nos croyances de sens commun et vous vous donnez pour tâche de la lever, mais à *quoi bon* ? Les catholiques croient en l’existence d’un Dieu infiniment bon, infiniment puissant, et infiniment connaissant, et reconnaissent cependant l’existence du mal. Ils croient aussi que Dieu est unique et simple, que le Père, le Fils et le Saint Esprit sont trois êtres distincts, mais soutiennent qu’ils ne sont pas des êtres additionnels à Dieu. Il y a là des contradictions manifestes. Les théologiens entrent dans des discussions interminables pour tenter de les lever. Mais pourquoi cela devrait-il nous importer de sauver une doctrine qui est *prima facie* aussi incohérente ? Pourquoi ne pas simplement embrasser l’athéisme et occuper notre esprit à des choses plus sérieuses ? Il en va de même en ce qui concerne le sens commun : celui-ci est une théorie encombrée de préjugés, d’approximations et souvent d’incohérences, pourquoi devrions-nous dépenser de l’énergie à en colmater les brèches alors que nous pouvons participer à l’édification de théories scientifiques, qui ne présentent pas tous ces défauts ? Plutôt que de faire la théologie du sens commun, vous devriez embrasser l’éliminativisme. »

---

pour lesquelles l’erreur qu’elle contient est commune. Ainsi, si le toucher n’est pas un, mais plusieurs sens, il convient d’expliquer pourquoi ces différents sens en sont venus à être confondus. De même, si les sens ne doivent pas être individués par leurs sensibles propres, il convient d’expliquer pourquoi ce critère est cependant couramment employé pour les distinguer.

<sup>3</sup> Le fait qu’un critère implique des révisions dans notre classification ordinaire des sens relève de ce qu’on peut appeler des difficultés *matérielles* (c’est-à-dire des difficultés d’application de ce critère). Ce sont des difficultés car selon le réquisit présenté dans la note précédente, de telles révisions imposent aux partisans du critère d’expliquer les raisons de nos erreurs de classification. Mais outre les difficultés matérielles, les critères rencontrent des difficultés formelles, qui sont plus fondamentales : elles ont trait à leur cohérence et non plus à leur application. L’objection des sensibles communs à l’encontre du critère des sensibles propres est une objection formelle.

Il s'agit là d'une objection très générale, mais le problème de l'individuation des sens permet lui donner une formulation et une réponse particulièrement intuitives. Selon le partisan de l'éliminativisme, si nous voulons savoir ce que sont les modalités sensorielles, mieux vaut interroger les sciences que le sens commun. Le principal critère éliminativiste de distinction entre les sens est un critère biologique : le critère des organes scientifiques<sup>4</sup>. Dans cette optique, chaque sens est défini par le fait qu'il fait nécessairement intervenir un type d'organe propre décrit par les sciences biologiques. Il faut ici entendre le terme d' « organe » en un sens très générique qui inclut les organes proprement dits, mais également les transducteurs, les aires cérébrales, les voies et les systèmes biologiques, etc. Par exemple chaque sens serait associé à un type de transducteur propre : la vue mettrait essentiellement en jeu des photorécepteurs, l'odorat (et le goût...) des chémorécepteurs, le toucher (et l'ouïe...) des mécanorécepteurs<sup>5</sup>.

La raison pour laquelle l'éliminativiste a tort tient dans ce qu'on peut appeler le problème de l'étiquetage<sup>6</sup>. Ce problème peut être présenté ainsi :

Supposons qu'un anatomiste parvienne à distinguer six voies distinctes dans notre système perceptif. Pour plus de simplicité, admettons que ces voies soient indépendantes les unes des autres, et que l'anatomiste soit parvenu à les séparer précisément lors d'une dissection. Il a devant lui six « tous » biologiques : l'un d'eux, par exemple, est constitué de deux yeux reliés par un nerf à une portion de cerveau. Il tient d'un collègue que ces six tous correspondent à nos différents sens. La question est : comment peut-il faire pour savoir quel tout correspond à la vue, quel autre à l'ouïe, quel autre au toucher, et pour émettre la moindre hypothèse sur la nature de ce mystérieux sixième sens ? Même s'il sait que ces six tous constituent nos six sens, il n'a aucun moyen de savoir *lequel est lequel*. C'est le problème de l'étiquetage. Ce problème n'est pas propre à une conception anatomique de l'organe. Même si notre anatomiste en vient à connaître les relations fonctionnelles physiologiques internes à chacun de ces tous, il ne sera pas plus

---

<sup>4</sup> Ce critère est notamment défendu par B. Keeley (2002) Keeley n'est cependant pas un pur défenseur du critère des organes scientifiques puisqu'il soutient qu'outre le critère « neurobiologique », il faut prendre en compte le critère des stimuli, un critère de comportement (la capacité de discriminer les stimuli propres à différents sens) et un critère évolutionniste (l'utilité développementale et évolutionniste de chaque sens pour l'organisme dans son environnement normal). Il insiste sur le fait qu'aucun de ces critères n'est un critère de sens commun.

<sup>5</sup> Un autre critère éliminativiste important est le critère physique des stimuli (J. Heil, 1983). Selon lui, chaque sens dépend d'un type d'entité physique propre qui n'est pas phénoménalement accessible et qui n'est donc pas une propriété physique de sens commun : par exemple, la vue serait le seul sens qui dépendrait essentiellement des radiations lumineuses, l'ouïe des ondes de pression, etc.

<sup>6</sup> Le problème de l'étiquetage est transposable à tout critère éliminativiste, en particulier au critère des stimuli.

avancé. Il lui manque la connaissance d'une relation entre ces tous et nos concepts de sens commun. Nul doute que s'il apprenait qu'un de ces tous permettait la perception de ce que nous appelons des sons, ou contenait ce que nous appelons ordinairement une oreille, il serait en mesure de poser l'étiquette « ouïe » sur ce tout. Mais une telle solution est précisément ce qu'interdit un critère éliminativiste, qui entend se dispenser de toute référence aux concepts de sens commun.

En quoi est-ce un problème cependant d'un point de vue éliminativiste ? La perte d'ancrage dans le sens commun n'est regrettable que pour qui lui accorde de la valeur. De même que le biologiste évolutionniste n'a pas à se soucier de mettre en correspondance son histoire avec celle de la Genèse, le partisan du critère des organes scientifiques n'a que faire de relier *ses* modalités sensorielles à celles du sens commun. Il peut simplement soutenir qu'il utilise les termes de toucher, de vue ou d'odorat dans un sens totalement nouveau, et étiqueter par suite arbitrairement chacun de ces tous. Mais on est alors tenté alors d'en appeler, sinon à un copyright du sens commun, du moins au principe selon lequel il est préférable de nommer différemment des choses distinctes. Il n'y a pas pénurie de signes, une théorie scientifique indépendante du sens commun devrait donc pouvoir se formuler dans un langage entièrement nouveau. Le problème est qu'il est douteux qu'une telle théorie puisse être (i) intéressante (ii) intelligible (iii) possible. Ce troisième point appelle une brève explication. Le problème est qu'en rompant tout lien avec le sens commun, l'entreprise scientifique se condamne à ne plus savoir dans quelle direction chercher. Elle ne peut, sous peine de vacuité, définir son objet à mesure qu'elle le découvre. Comment répondra-t-elle alors au paradoxe du *Ménon* (80d-e) :

Et de quelle façon chercheras-tu, Socrate, cette réalité dont tu ne sais absolument pas ce qu'elle est ? Laquelle des choses qu'en effet tu ignores, prendras-tu comme objet de ta recherche ? Et si même, au mieux, tu tombais dessus, comment saurais-tu qu'il s'agit de cette chose que tu ne connaissais pas ?

Qui croit à une complémentarité, plutôt qu'à une concurrence, entre sciences et sens commun peut répondre au paradoxe : au départ, c'est le sens commun qui caractérise, définit, identifie ou fixe la référence à *l'explanandum* des investigations scientifiques. Cela n'implique pas que la science ne puisse, ensuite, faire apparaître de nouveaux phénomènes à expliquer. Mais son *explanandum* initial est toujours une entité de sens commun : les sens, la matière, la vie, le

son, la maladie, la société, les émotions, les étoiles, les plantes, le temps qu'il fera demain etc. Cela n'implique pas non plus que la science ne puisse jamais remettre en cause le caractère naturel ou même réel de certains *explananda* de sens commun. Seulement pour s'avoir s'il y a ou non des  $x$ , nous devons au préalable déterminer ce que nous tenons pour un  $x$ . Le sens commun n'a pas forcément le dernier mot, mais il a toujours le premier.

### 3. Pourquoi les sensibles communs ne sont pas un problème

#### *Le critère des sensibles propres : définitions*

Venons-en maintenant au critère des sensibles propres. Un *sensible* est un objet intentionnel de la perception, c'est-à-dire ce qui est perçu par opposition à ce qui perçoit (l'acte). J'admet ici que pour être perçu, un sensible doit d'une part être phénoménalement accessible au sein de la perception dont il est l'objet (les sujets atteints de vision aveugle [*blindsight*] ne voient pas)<sup>7</sup> ; et d'autre part exister indépendamment de sa perception (la perception est factive, l'illusion n'est pas une perception).

Un sensible est *propre* à un sens si et seulement si il ne peut être perçu que par le seul en question (on ne peut entendre des couleurs). Un sensible est *primaire* à un sens si et seulement s'il est nécessairement perçu par le sens en question (on ne peut entendre sans entendre des sons)<sup>8</sup>. Un sensible est *commun* si et seulement s'il peut être perçu par plusieurs sens.

Le critère des sensibles propres (ou plus justement des sensibles propres et primaires) soutient que chaque sens est défini (dans un sens réel et non seulement nominal) par la perception nécessaire et exclusive d'un type d'entités, qui constituent ses sensibles propres et primaires. La vue est la perception des couleurs, l'ouïe la perception des sons, l'odorat la perception des odeurs, le goût la perception des saveurs, le toucher la perception des forces, la thermoception la perception des températures<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> C'est notamment ce qui distingue le critère des sensibles propres du critère des stimuli.

<sup>8</sup> D. Sanford, 1976.

<sup>9</sup> On peut être en désaccord sur certains des sensibles propres proposés dans cette liste sans pour autant rejeter le critère des sensibles propres et primaires

Les sensibles propres sont entendus ici de façon *réaliste* : les couleurs, les sons et les odeurs existent indépendamment de notre perception (je me contente ici d'admettre un tel réalisme, qui nécessite cependant une argumentation indépendante). Cela permet notamment d'éviter que le critère ne soit circulaire : qu'il ne définisse la vue par les couleurs alors que les couleurs se définissent par la vue.

Enfin, dire que les sensibles propres sont des objets perception ne doit pas laisser entendre qu'ils sont des objets matériels ou des choses. Au contraire, les sensibles propres doivent être conçus comme des *propriétés* : une même chose peut exemplifier différents sensibles propres : être verte, froide et sentir le camphre. Le critère des sensibles propres a donc pour corollaire que les propriétés peuvent être des objets perceptifs<sup>10</sup>.

### ***L'objection des sensibles communs***

Les sensibles communs ne posent pas par eux-mêmes de difficulté au critère des sensibles propres et primaires : dire qu'il y a pour chaque sens un type de propriété qui est nécessairement et seulement perçue par ce sens n'implique pas qu'aucune propriété ne puisse être perçue par plusieurs sens. Cependant, H.P. Grice (1989 [1962]) a soulevé une objection importante à l'encontre du critère des sensibles propres sur la base des sensibles communs, qui constitue aux yeux de beaucoup une des principales difficultés d'un tel critère<sup>11</sup>. L'idée est que nous pouvons faire la différence entre voir une forme et la sentir au toucher, bien que la forme soit un sensible commun.

---

<sup>10</sup> Je laisserai ici de côté la question de savoir si les sons, qui sont vraisemblablement les sensibles propres de l'ouïe, sont des propriétés. R. Casati et J. Dokic (1994 : 6, 36sq) soutiennent que non, en faisant valoir que les événements ne sont pas des propriétés. Cependant, si Kim (1993 [1976]) a raison, les événements sont des exemplifications de propriété. Une autre raison de refuser l'assimilation des sons à des propriétés est que plusieurs sons déterminés peuvent se trouver au même endroit au même moment, ce qui serait essentiellement impossible à une propriété (pensez aux couleurs). Cependant, si les propriétés sont définies en termes de dépendance existentielle générique, rien ne leur interdit par essence d'être plusieurs propriétés de même type à qualifier un même particulier.

<sup>11</sup> Voir notamment M. Leon (1988 : 245), N. Nelkin (1990 : 150) R. Casati & J. Dokic (1994 : 24). Grice parle de propriété « doublement déterminables » plutôt que de sensibles communs. Je préfère éviter ici cette expression pour réserver le terme de déterminable aux types de propriétés tels que la couleur ou le son, par opposition aux propriétés déterminées : ce rouge, ce son. (Grice évite la confusion car il appelle *génériques* les propriétés déterminables).



Grice souligne l'urgence de cette objection en mettant en avant un exemple dans lequel les perceptions visuelles et tactiles des propriétés spatiales d'un objet divergent<sup>12</sup>. Imaginons que nous ayons l'impression tactile qu'un crayon est droit, alors qu'il nous apparaît courbe à la vue<sup>13</sup>. Il est clair dans ce cas que nous *voyons* (ou avons l'impression de voir) la droiture du crayon, alors que nous *sentons* (ou avons l'impression de sentir) sa courbure. Le problème est que la distinction subjective entre sentir la droiture et voir la courbure ne peut être capturée à l'aide des sensibles propres, car la courbure et la droiture sont des sensibles communs. Si nous pouvons distinguer entre la perception visuelle et la perception tactile des sensibles communs, c'est que ces deux types de perceptions se distinguent par autre chose que leurs objets propres. Les partisans de l'objection en concluent en général non seulement que le critère des sensibles propres est faux, mais en outre que la phénoménologie de notre expérience n'est pas épuisée par les propriétés présentées dans l'expérience et qu'il convient d'introduire des propriétés phénoménales non représentées dans l'expérience, parfois appelées *qualia*. Trois réponses sont envisageables, la troisième étant la bonne.

### ***Première réponse : le rejet des sensibles communs***

Une première réponse consiste à adopter la position berkeleyenne selon laquelle la taille, la forme et les autres sensibles supposés communs sont en fait des sensibles propres<sup>14</sup>. La perception visuelle de la forme serait la perception d'une forme visuelle. De même pour les autres sensibles supposés communs : il n'existerait pas de sensibles perceptibles par plus d'un

---

<sup>12</sup> L'exemple de Grice porte sur la taille relative des objets : supposons dit-il qu'un homme ait une pièce de monnaie dans chaque main, les deux pièces ne différant que légèrement en taille. En regardant ces pièces, l'homme a l'impression que l'une est plus grande que l'autre. Mais en les sentant tactilement, il a l'impression qu'elles sont de même taille. Je préfère prendre ici un exemple qui concerne la forme (absolue) plutôt que la taille relative car certains pourraient émettre des doutes sur le fait que la perception de la différence ou de l'égalité de taille soit directe et non conceptuelle.

<sup>13</sup> Empiriquement, une telle situation n'est pas forcée à obtenir du fait de la dominance générale de la vue sur le toucher. La perception visuelle influence la perception tactile en ce sens que si je vois un objet courbe, je le sentirais courbe parce que je le vois courbe. Je reviendrais sur le problème que pose les influences intermodales dans le point XXX (objection des influences intermodales). Pour l'heure, il suffit d'admettre la possibilité de certains cas, même rares, où la forme d'un objet, telle qu'elle est perçue tactilement ne correspond pas à sa forme perçue visuellement.

<sup>14</sup> Voir sa *Nouvelle théorie de la vision*, §41-51, § 137.

sens<sup>15</sup>. Dès lors la question de savoir ce qui fait qu'une forme est vue plutôt que touchée ne se poserait pas car la forme serait soit un objet propre de la vue, soit un objet propre du toucher.

Cette réponse berkeleyenne pose deux problèmes. Premièrement, elle ne semble pas conformes à la phénoménologie de nos expériences perceptives : lorsque j'applique la paume de ma main sur le haut d'un verre, il semble que je sente directement la rondeur de l'arrête aussi bien que la pression qu'elle exerce. La perception de la pression n'exclut pas plus la perception tactile de la forme que celle des couleurs n'exclut sa perception visuelle<sup>16</sup>.

Deuxièmement, cette réponse conduit à isoler complètement les sens les uns des autres dans la mesure où il devient impossible d'expliquer la corrélation des données des différents sens. En effet, les caractéristiques spatiales des objets perceptifs, comme leur forme et leur localité constituent apparemment le liant entre les différentes modalités sensorielles : c'est parce que la solidité commence à l'endroit où commence la couleur que nous pouvons dire que c'est le même objet qui est à la fois coloré et solide. Se priver d'un tel facteur de liaison conduit à concevoir les sens comme des facultés absolument isolées, qui portent chacune sur des espaces numériquement distincts<sup>17</sup>. Un possible recours, qui semble être implicitement celui de Berkeley, consiste à

---

<sup>15</sup> De façon étonnante, F. Dretske (2000) a récemment défendu cette solution en réponse à une version de l'objection des sensibles communs soulevée par D. Lopes (2000). D'après Dretske la forme d'un objet par exemple, peut être directement vue, mais ne peut pas être directement sentie au toucher. Au mieux pouvons-nous la sentir *indirectement* :

« même si nous pouvons dire la forme des choses à sur la base du toucher (c'est-à-dire, sentir *qu'elles* sont carrées), je ne pense pas que cela montre que nous sentions la forme de l'objet. Ce que nous sentons quand nous pouvons dire la forme des objets de cette façon est la pression et (si c'est une chose vraiment différente), la texture. [...] bien que nous puissions dire par le toucher qu'un objet est carré, nous ne sentons pas, à strictement parler, la forme [...]. Si cela devait être sentir une forme, alors les œnologues devraient goûter des couleurs. (2000b : 458-9, je souligne) »

Dretske ne s'appuie en fait pas explicitement sur la distinction entre perception directe et indirecte, mais sur celle entre conscience des faits et conscience des propriétés (voir son 2000a : 158 sqq.). Nous n'avons pas besoin d'être conscients de la température de l'eau pour être conscients du fait que l'eau est chaude. Si nous touchons l'eau, nous sommes conscients de sa température : c'est une conscience de propriété. Mais si nous regardons un thermomètre plongé dans l'eau, nous sommes conscients *du fait* que l'eau est chaude sans être conscient de sa chaleur. C'est une conscience de fait. Cette distinction est cependant assez proche de la distinction plus classique entre perception directe et indirecte (Dans un ouvrage antérieur, Dretske 1999 [1981] : 162, introduit une distinction similaire entre représentations primaires et représentations secondaires). Elle permet à Dretske d'apporter une réponse berkeleyenne *modérée* à l'objection des sensibles communs dans la mesure où s'il n'y a pas selon lui de sensibles communs *au niveau de la perception directe, de la conscience des propriétés*, de tels sensibles existent au niveau de la conscience des faits. Notons cependant que Dretske (1995 : 95) semble admettre l'existence de sensibles communs (le mouvement en l'occurrence).

<sup>16</sup> A. Schnetzer et J. Suarez (non publié) appliquent en détail une critique de ce type à la thèse de Dretske. Ils soutiennent par contre que cet échec justifie d'abandonner le critère des sensibles propres pour revenir au critère des *qualia*.

<sup>17</sup> Contrairement à Berkeley, pour qui les sens ne font pas d'inférence, Dretske pourrait faire valoir que l'unification entre les espaces sensorielles se fait au niveau de la perception indirecte, de la conscience des faits. Mais s'il n'existe

s'appuyer sur les corrélations *temporelles* plutôt que spatiales entre les sens<sup>18</sup>. Mais une telle solution n'est d'aucun secours pour le partisan du critère sensibles propres et primaires. En effet, l'objection de Grice peut être reformulée en utilisant des propriétés temporelles plutôt que spatiales : par exemple, deux événements pourraient sembler simultanés au toucher, mais successifs à la vue. Ou encore : un événement pourrait sembler d'une durée plus longue au toucher qu'à la vue. S'il veut rendre compte de la différence entre la perception tactile et la perception visuelle d'une durée, le partisan des sensibles propres, adepte de la stratégie berkeleyenne, doit dire que les propriétés temporelles sont des sensibles propres. La corrélation des données des différents sens, privée de tout fondement spatial ou temporel, devient alors totalement mystérieuse.

### ***Deuxième solution : l'association des sensibles commun et des sensibles propres.***

Plutôt que de nier l'existence des sensibles communs, on peut proposer que ce qui distingue la perception visuelle d'une forme de sa perception tactile est que dans le premier cas, la forme est perçue en association avec une couleur, alors que dans le second elle est perçue en association avec une pression, la couleur et la pression étant respectivement les sensibles propres de la vue et du toucher. « Association » doit être ici compris dans le sens d'une simple conjonction temporelle : nous voyons la forme et la couleur, nous sentons la forme et la pression. Pour savoir si nous sommes en train de percevoir une forme ou de la toucher, il suffirait de regarder si nous la percevons conjointement à une couleur ou à une pression.

Le problème général que pose une telle solution est que la conjonction temporelle est ici un lien trop faible. Cela apparaît clairement quand nous tentons de traiter les exemples de Grice

---

aucun sensible commun au niveau de la conscience des propriétés la façon dont cette conscience des faits peut parvenir à une telle unification est un véritable mystère. Les caractéristiques de la scène visuelle et de la scène tactile semble pouvoir être associées de façon totalement arbitraire.

<sup>18</sup> Voir notamment C. B. Broad (1923 : 453) :

Corrélé à chaque corps humain il y a un histoire sensorielle générale, qui est décomposée en plusieurs histoires sensorielles spéciales, visuelle, tactile, auditive, somatique et ainsi de suite. Nous pouvons sentir les relations *temporelles* entre les *sensa* de nos différentes histoires sensorielles spéciales, tout comme nous pouvons sentir les relations temporelles entre différents *sensa* d'une même histoire sensorielle. Mais nous ne pouvons pas sentir les relations *spatiales* entre les *sensa* contemporains de nos différentes histoires sensorielles spéciales, bien que nous puissions sentir de telles relations entre les *sensa* contemporains de la même histoire spéciale.

dans lesquels nous percevons en même temps une forme par le toucher et par la vue. Si nous percevons visuellement un crayon rouge comme courbe en même temps que nous le percevons tactilement comme droit, nous devons décrire de cette expérience ainsi :

*S* perçoit/à l'impression de percevoir (la courbure du crayon et la couleur du crayon) et (la droiture du crayon et la pression du crayon).

Mais les parenthèses sont ici parfaitement arbitraires. Le problème est que, la conjonction étant commutative, une telle description ne donne aucun moyen de savoir si la courbure du crayon est vue plutôt que sentie (de même pour sa droiture)<sup>19</sup>. En particulier, cette description est compatible avec le fait que *S* voit le crayon droit alors que qu'il le sent courbe, ce qui est contraire à l'hypothèse<sup>20</sup>.

### ***Troisième réponse : la dépendance existentielle entre les sensibles commun et les sensibles propres***

En dépit de son échec, la solution précédente nous met sur la voie : il semble que nous si nous parvenons à caractériser une relation plus forte que la simple conjonction entre les sensibles communs et les sensibles propres, nous pourrions répondre à l'objection des sensibles communs. Pour y parvenir, il faut commencer par remarquer que les sensibles communs correspondent à des propriétés *spatiales* (la forme, la taille ou le mouvement) alors que les sensibles propres correspondent à des propriétés qu'on peut appeler *emplissantes*, dans le sens où elles emplissent

---

<sup>19</sup> Cette objection est analogue au problème des propriétés multiples (« many-property problem ») soulevé par F. Jackson (1977 : 64) à l'encontre des théories adverbiales de la perception. Contre Grice, je pense que le critère des sensibles propres et primaires peut se sortir de cette objection. Mais avec Jackson, je pense que cette objection est décisive contre les théories adverbiales de la perception. La raison de cette asymétrie est que contrairement à l'adverbialiste, le partisan des sensibles propres et primaires peut recourir à un référent externe, comme un objet ou une place, pour lier ensemble différences propriétés.

<sup>20</sup> Pire, la description donnée par le partisan des sensibles propres semble permettre la perception de quelque chose comme « la courbure d'une droiture », qui sont pourtant deux propriétés incompatibles.

l'espace sans être pour autant spatialement réductibles : les couleurs, les sons, les odeurs ou les pressions<sup>21</sup>.

Or il semble qu'aucune propriété emplissante ne peut exister sans une propriété spatiale et surtout, qu'aucune propriété spatiale ne peut exister sans une propriété emplissante. Il n'y a pas de formes absolument vides : rien n'a de forme s'il n'a pas soit une couleur, soit une odeur, soit une pression, soit une saveur, soit un son, soit une autre propriété emplissante. Différents termes ont été utilisés pour qualifier cette relation de dépendance mutuelle entre propriétés spatiales et emplissantes : « interpénétrabilité », « interpénétration mutuelle », « entrelacement », « inséparabilité » et même « prédication mutuelle »<sup>22</sup>. On parlera ici de dépendance existentielle bilatérale. Il s'agit d'une relation qui est plus forte que la simple conjonction, mais qui l'est moins que l'identité : la forme et la couleur d'un disque rouge ne sont pas seulement conjointes, mais demeurent pourtant distinctes. Si l'on veut, la forme est prédiquée de la couleur et inversement, la couleur est prédiquée de la forme. C'est cette relation de dépendance mutuelle qui « attache » les sensibles propres et les sensibles communs ensemble<sup>23</sup>.

La dépendance existentielle mutuelle entre sensibles propres et sensibles communs est avant tout une relation métaphysique, les sensibles communs et les sensibles propres étant des propriétés qui existent indépendamment de notre perception. Le point important ici est que cette relation métaphysique soit phénoménalement accessible : les sensibles communs ne peuvent ni *exister*, ni *être présentés* sans les sensibles propres et c'est ce qui permet de répondre à

---

<sup>21</sup> Il faut souligner que les qualités emplissantes ne sont pas toutes des qualités *occupantes* (emplir l'espace n'implique pas nécessairement de l'occuper). Par qualité emplissante, on entend simplement une qualité qui n'est pas analysable en termes purement spatiaux (la couleur ne peut être réduite à la forme ou à l'étendue) mais qui est néanmoins *dans* l'espace (la couleur n'est pas une qualité abstraite qui apparaît hors de l'espace et du temps). Par qualité occupante, on entend une qualité emplissante qui non seulement est dans l'espace, mais qui en outre exclut tout autre propriété emplissante de même type de la portion d'espace qu'elle occupe. Ainsi la couleur est une qualité occupante car deux couleurs ne peuvent se trouver simultanément au même endroit. Mais le son est une qualité emplissante non occupante car deux sons peuvent se produire simultanément au même endroit.

<sup>22</sup> Historiquement, la relation d'inséparabilité entre qualités spatiales et emplissantes est au cœur de la critique berkeleyenne de l'abstraction. Elle a fait l'objet d'une attention soutenue au sein de l'école brentanienne, par F. Brentano lui-même pour commencer (1982 : 14- 15, voir K. Mulligan et B. Smith, 1985, pour une recension), ainsi que par C. Stumpf (voir Smith et Mulligan, 1982) et E. Husserl (*Recherches Logiques*, III, §4).

<sup>23</sup> A strictement parler, le fait la couleur (et les autres sensibles propres) dépendent de la forme (et des autres sensibles communs) n'est d'aucune utilité pour répondre à la présente objection. Cela permet cependant de mettre en évidence le fait que les sensibles communs (les propriétés spatiales) sont également des sensibles primaires. En effet si toute couleur est étendue et que toute expérience visuelle a pour objet des couleurs, alors toute perception visuelle a également pour objet l'étendue. C'est une question qui a été longtemps débattue, autant chez les empiristes que chez les psychologues introspectionnistes, de savoir si les sons, les saveurs ou les odeurs sont expérimentés spatialement. Si c'est le cas, ce qui paraît aujourd'hui vraisemblable, il s'ensuit que les expériences auditives, gustatives et olfactives ont également des propriétés spatiales comme objets primaires.

l'objection. Lorsque nous voyons un rond rouge, nous ne voyons pas seulement la rondeur *et* la rougeur, mais nous voyons que l'une et l'autre sont entrelacés, mutuellement dépendantes. Nous voyons, en particulier que la rondeur dépend existentiellement de la rougeur : c'est ce qui fait qu'elle est vue plutôt que touché. La réponse à l'objection des sensibles communs est alors la suivante :

*Un sensible commun est perçu par un sens si et seulement il est perçu comme existentiellement dépendant d'un sensible propre à ce sens.*

La différence phénoménale entre voir et toucher une forme, s'explique par le fait que les formes vues dépendent des couleurs, alors que les formes touchées dépendent des pressions.

Une telle solution soulève cependant la difficulté suivante : la dépendance des sensibles communs à l'égard des sensibles propres est une dépendance *générique* or une telle généralité ne peut figurer dans le contenu phénoménal d'une perception singulière. Par dépendance générique il faut entendre ici le fait qu'une forme déterminée, disons la rondeur, exige *un* sensible propre *quelconque* (une couleur, un son...), mais pas *tel* sensible propre *déterminé*. La rondeur n'est pas dépendante du rouge grenat, ni du do#, mais d'un sensible propre quel qu'il soit. Elle peut être sonore ou colorée ou odorante... Autrement dit, chaque sensible propre déterminé dépend existentiellement d'une disjonction potentiellement infinie, qui inclue la totalité des propriétés emplissantes déterminées. Or il serait absurde de dire que nous percevons chaque sensible commun comme existentiellement dépendant d'une telle disjonction infinie : vraisemblablement, nous ne percevons que propriétés déterminées, non disjonctives. Au mieux pouvons nous voir que la rondeur dépend existentiellement de ce rouge déterminé, mais alors notre expérience de la dépendance des sensibles commun est systématiquement illusoire, car la rondeur ne dépend pas, en réalité, de ce rouge, mais de n'importe quelle propriété emplissante. Si nous parvenons à accéder à la dépendance générique entre sensibles communs et sensible propres, ce ne peut être que parce que nous ne parvenons pas à *concevoir*, ou à *imaginer* une forme sans rien qui la remplisse. La perception n'est ici d'aucune aide. Si nous ne pouvons pas percevoir que le rond dépend du rouge, alors nous ne pouvons pas distinguer entre la perception visuelle et la perception tactile du rond.

La réponse à cette difficulté consiste à distinguer entre la dépendance générique de la rondeur *en tant que propriété non exemplifiée* à l'égard de la disjonction de toutes les propriétés emplissantes, et la dépendance individuelle de la rondeur *exemplifiée* à l'égard d'une propriété emplissante déterminée. Seule la dernière est perçue. Quand nous disons qu'une forme déterminée, la rondeur, dépend génériquement d'une propriété emplissante, nous considérons la rondeur comme une propriété non exemplifiée : nous prenons, pour ainsi dire, la rondeur platonicienne, abstraction faite des objets qui l'exemplifient, et affirmons que si nous voulons exemplifier cette rondeur nous avons besoin d'une propriété emplissante. Que de tels propriétés non exemplifiées existent ou ne soient que des abstractions, il est clair que nous ne les percevons pas. Nous ne percevons que des propriétés exemplifiées<sup>24</sup>.

Quand nous disons alors que nous voyons une forme comme existentiellement dépendante d'une couleur nous disons que nous voyons qu'une forme déterminée *et exemplifiée*, dépend existentiellement d'une couleur déterminée. Autrement dit, nous voyons que *cette* rondeur (et non pas la rondeur) dépend de ce rouge grenat. Un tel contenu de perception n'est pas illusoire. Les relations de dépendance générique entre propriétés spatiales non exemplifiées et propriétés emplissantes non exemplifiées n'exclut pas les relations dépendance individuelle entre exemplifications de propriétés spatiales et exemplifications de propriétés emplissantes. C'est cette relation de dépendance individuelle entre sensibles communs exemplifiés et sensibles propres exemplifiés que nous percevons.

Voir une forme, plutôt que la toucher, ce n'est pas voir que la forme dépend de la couleur, c'est voir que cette forme (particulière et déterminée) dépend existentiellement de cette couleur (particulière et déterminée).

## Références

BRENTANO, F., 1982, *Deskriptive Psychologie*, ed. R. M. Chisholm and W. Baumgartner, Hamburg, Meiner, 1982.

---

<sup>24</sup> Le partisan des tropes considérera de telles exemplifications de propriétés comme des entités primitives et inanalysables ; celui des universaux les considérera comme des états de choses complexes, constitués d'un universel de rondeur exemplifié par un particulier

- CASATI, R., et DOKIC, J., 1994, *La philosophie du son*, Nîmes, Jacqueline Chambon.
- DRETSKE, F., 2000a, *Perception, Knowledge, and Belief*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DRETSKE, F., 2000b, « Reply to Lopes », *Philosophy and phenomenological research*, LX, 455-459.
- DRETSKE, F., 1995, *Naturalising the Mind*, Cambridge, MIT Press.
- DRETSKE, F., 1999 [1981], *Knowledge and the flow of information*, CSLI Publications.
- FINE, Kit, 1994, “Essence and Modality”, *Philosophical Perspectives*, 8, ed. J. Tomberlin, 1-16.  
—“Ontological Dependence”, *Proceedings of the Aristotelian Society*, part 1, 1995.
- GRICE, H. P., 1962, “Some Remarks about the Senses” in R. J. Butler (ed.), *Analytical Philosophy*, Oxford, Basil Blackwell, p. 133-153. Réimpr. In Grice (1989), *Studies in the Way of Words*, Cambridge, Mass., London, Harvard University Press, p. 248-268.
- HEIL, J., 1983, *Perception and cognition*, Berkeley, CA: University of California Press.
- JACKSON, F., 1977, *Perception, A representative theory*, Cambridge University Press.
- KEELEY, Brian L., 2002, “Making Sense of the Senses : Individuating modalities in humans and other animals”, *Journal of Philosophy*, XCIX, no. 1, Janvier 2002, p. 1-24.
- KIM, J., 1993, *Supervenience and Mind*, Cambridge: Cambridge University Press.
- HUSSERL, E., 2002, *Recherches logiques*, Tome 2, trad. H. Elie, A. L. Kelkel et R. Schérer, Paris, PUF.
- LEON, M., 1988, « Characterising the senses », *Mind and Language*, 3, p. 243-270.
- LOPES, Dominic M. Melver, 2000, What is it like to see with our ears ? The representative theory of mind, *Philosophy and phenomenological research*, LX, 439-453.
- MULLIGAN, K., Smith, B., 1985, « Franz Brentano on the Ontology of Mind » in *Philosophy and Phenomenological Research* 45, 627-44.
- MULLIGAN, K., Smith, B., 1982, « Pieces of a Theory », in Smith, B., (dir.), *Parts and moments : Studies in Logic and Formal Ontology*, Munich : Philosophia, 15-109.
- NELKIN, Norton, 1990, « Categorising the senses », *Mind and Language*, 5, 149-165.
- SANFORD, David H., 1976, “The Primary Objects of Perception”, *Mind*, Vol. LXXXV, 189-208.
- SCHNETZER, A., SUAREZ, J., “Human Echolocation and Sense Individuation”, manuscrit.



